



SEA SMAGY

(Syndicat Eau Assainissement de St Martin d'Abbat & Germigny des Prés)

13 rue du Clos vert – 45110 St Martin d'Abbat

Tel : 02 38 46 17 02 – seasmagy@orange.fr – www.seasmagy.fr

DEMANDE DE FERMETURE COMPTEUR

Je soussigné M. Mme : *.....

Adresse : *.....

.....

.....

.....

Date naissance : *..... Lieu naissance : *.....

Téléphone : *..... Mail : *.....

Demande la suppression de mon branchement d'eau situé : *

.....

.....

.....

.....

Tarif forfaitaire pour la dépose du compteur et la mise en sécurité du branchement suivant le tarif en vigueur l'année de la demande, soit €. ([Tarif sur site internet](#))

La suppression sera réalisée après réception de la présente demande complétée et signée, elle entraînera en plus de la facture de suppression du branchement une facture de résiliation correspondant à la consommation d'eau depuis le dernier relevé et à la fraction de l'abonnement annuel jusqu'au jour de la fermeture.

Fait à *..... le *.....

Signature précédée de la mention : Bon pour accord *

Les informations recueillies à partir de ce formulaire sont destinées au SEA SMAGY en sa qualité de « responsable de traitement », pour gérer votre demande de fermeture de compteur d'eau, gérer la facturation. La base légale du traitement repose sur l'exécution d'un contrat.

Les destinataires de ces données sont les agents habilités du SEA SMAGY.

Les données sont conservées pendant 5 ans à compter de la fin du contrat. Les données de facturation sont conservées 10 ans.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » de 1978 modifiée et au Règlement Européen 2016/679 (RGPD), vous pouvez exercer votre droit d'accès, de rectification, d'effacement, ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données en contactant le Délégué à la protection des données à dpo.seasmagy@orange.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 13 Rue du Clos Vert, 45110 Saint-Martin-d'Abbat.

Pour en savoir plus sur l'utilisation de vos données, veuillez consulter notre politique de protection des données sur le site internet du syndicat.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.